

Fiche synthèse- Dispositif de bourse d'Excellence Eiffel 2020-2021

Le programme de bourse d'Excellence Eiffel est le plus gros programme du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : il représente 380 boursier-e-s et un budget de 12 millions d'euros par an. Le Ministère et Campus France souhaitent davantage développer et fédérer cette communauté d'Alumni Eiffel afin de constituer un réel réseau d'élites international.

Les critères décisifs pour la sélection des candidat-e-s lauréat-e-s sont :

- **L'excellence académique**, évaluée par des spécialistes du domaine d'études concerné. L'excellence est relative selon les domaines d'études, mais également et surtout dû au fait qu'il s'agit d'un programme « concours » : les candidat-e-s voient leur dossier confronté à ceux d'autres candidat-e-s, ce qui crée naturellement un barème de sélection lorsque les résultats académiques sont comparés entre eux. L'avis SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) provenant des pays où les candidat-e-s ont étudié joue un rôle très important dans l'évaluation des dossiers.
- **La stratégie internationale de l'établissement** démontre l'intérêt et la volonté de l'Université à développer des partenariats renforcés avec certains pays ou certaines zones géographiques. Les projets d'études des candidat-e-s sont plus appréciés par le jury s'ils s'inscrivent dans les objectifs de développement de l'établissement de façon durable.
- **La cohérence du projet des candidat-e-s**, qui va déterminer si il y a effectivement un potentiel d'élite de l'enseignement supérieur français et influencer sur l'excellence du dossier.
- **Les priorités géographiques** : le Ministère (MEAE) se réserve le droit de privilégier certaines zones géographiques selon les situations géopolitiques pour des raisons d'équité ou de sécurité (nous pouvons constater une valorisation des pays dits « émergents » par exemple). Ce critère représente 10% de la notation globale lors de l'évaluation des dossiers des candidat-e-s.

Précision pour le volet Doctorat :

La bourse d'excellence s'adresse aux candidat-e-s pour un **séjour de recherche** (12 mois de bourse sont accordés). Il faut faire une co-tutelle ou une co-direction de thèse, et ajouter ce document au dossier de candidature. Cela démontrera la cohérence et la continuité du projet présenté.

Changements pour l'année 2021-2022 :

- L'âge maximum pour candidater au volet Master est désormais de 25 ans maximum au 31 décembre 2020 ; et de 30 ans maximum au 31 décembre 2020 pour le volet Doctorat.
- Le montant mensuel de la bourse d'excellence Eiffel a été revalorisé et s'élève à 1700€.

Dépôt des dossiers :

1. **La candidature doit être soutenue par les enseignant·e·s responsables de la filière visée, car il n'y a qu'eux qui peuvent juger de l'excellence des dossiers.** Cela consiste également à participer à la complétion du dossier de candidature en motivant le choix de ce·tte candidat·e au regard de la politique internationale de l'établissement et de la cohérence de son projet au sein de Université Côte d'Azur.
2. **Le BRI vérifie que toutes les conditions d'éligibilité sont bien remplies, les documents justificatifs fournis et lisibles, puis demande à la DRI le nombre de dossiers que l'EUR souhaite déposer, en listant par mail le NOM et Prénom de chaque candidat·e, et le volet dans lequel la candidature est présentée (Master ou Doctorat) et la personne en charge de la saisie de ces dossiers.** Le nombre de dossier peut être ajusté ultérieurement.
3. Lorsque la DRI crée un dossier sur la plateforme Campus France, elle ajoute alors un collaborateur : ce dernier peut alors saisir les informations demandées directement sur la plateforme. Nous pouvons également créer des accès de consultation uniquement (sans possibilité de modification de la candidature).

ATTENTION : les étudiant·e·s peuvent être ajouté·e·s en tant que collaborateur·ice·s afin de remplir leurs informations personnelles, mais cela signifie qu'ils peuvent également modifier ce qui a pu être rempli par vos soins ou par l'enseignant·e. Pour cette raison, nous vous le déconseillons fortement, bien que ce choix vous appartienne. **Vous devez absolument vérifier que toutes les informations renseignées sont exactes avant de confirmer par mail à la DRI que le dossier est prêt à être soumis.**

4. Seule la DRI peut valider les candidatures et fournir à Campus France la liste officielle des candidat·e·s au dispositif Eiffel 20-21 présenté·e·s Université Côte d'Azur.

! Tout dossier incomplet ne sera pas validé par nos services.

! ATTENTION : l'établissement Université Côte d'Azur n'existe pas dans la liste déroulante lors de la saisie du dossier ; il faut sélectionner « autre » puis préciser « Université Côte d'Azur » (NE PAS sélectionner Univ. Nice Sophia Antipolis)

Politique internationale de l'établissement

Dans la section dédiée, les enseignant·e·s responsables de la formation motivent le choix de la candidature au regard de la politique internationale de l'établissement, en exposant clairement en quoi le ou la candidat·e apporte un projet d'études ou de recherche qui favorise la réalisation des objectifs internationaux de Université Côte d'Azur.

La section ne comprend pas de limite de caractères.

Notes :

- *Les Vademecum du dispositif sont disponibles en langue française, anglaise et espagnole.*
- *La plateforme fonctionne avec tous les navigateurs internet.*
- *Chaque établissement dispose d'un maximum de 40 candidatures par domaine d'études.*
- *Les étudiant·e·s ayant déjà été refusé·e·s pour une bourse d'excellence Eiffel ne peuvent pas présenter à nouveau leur candidature.*

Pour toute question, merci d'écrire à relint@univ-cotedazur.fr en précisant « DISPOSITIF EIFFEL » dans l'objet de votre mail.

Nous vous invitons également à vous référer directement au site internet Campus France qui propose plusieurs articles explicatifs sur ce dispositif : <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel>